

27.02.2012 - 14:03 Uhr

bonus.ch: Pléthore de demandes d'offre suite à l'annonce de l'augmentation des primes d'EGK*Lausanne (ots) -*

La caisse-maladie EGK a annoncé une augmentation des primes pour son assurance de base. Cette hausse de tarif, décidée en accord avec l'Office fédéral de la santé publique, prendra effet dès le 1er mai prochain. Selon la communication d'EGK, les ajustements de primes se feront «de manière ciblée par canton», le canton de Vaud étant le plus touché. Une hausse moyenne de 11%, qui concernera tous les modèles d'assurance, est à prévoir. Les raisons invoquées par l'assureur sont notamment la hausse imprévue du nombre d'assurés et la nécessité de garder son taux de réserves dans la limite légale.

Le portail de comparaison bonus.ch a connu, durant le weekend, une augmentation très importante du nombre de demandes d'offre de la part des assurés. En effet, le comparateur a enregistré ces dernières heures vingt fois plus de demandes d'offre en moyenne, voire quarante fois plus pour les caisses-maladie proposant les primes les plus économiques. Ceci montre bien que les assurés, confrontés à des hausses de tarif massives et imprévues, réagissent en cherchant activement des alternatives.

Comme pour toute augmentation de prime, les assurés ont bien évidemment la possibilité de résilier leur contrat d'assurance et de changer de caisse. Pour une résiliation au 30 avril, le délai est d'un mois, à savoir le 31 mars 2012. La date qui fait foi étant celle de la réception par l'assureur, il est important d'envoyer sa résiliation, par courrier recommandé, environ une semaine avant cette échéance.

Cette augmentation fait suite à l'exigence d'EGK de garantir la réserve minimale exigée par la loi. La connaissance du taux de réserves d'une caisse-maladie par les assurés révèle ici toute son importance. En effet, une caisse-maladie avec un taux proche ou en dessous du minimum légal laisse prévoir une marge de manoeuvre réduite pour atténuer une hausse de primes. Les assurés devraient donc tenir compte de cette information lors du choix d'une nouvelle caisse-maladie. C'est pour cette raison que bonus.ch affiche dans son comparatif des primes d'assurance-maladie un indicateur sur la solidité financière des assureurs selon le taux de réserves de chaque caisse, un service que le comparateur en ligne est le seul à proposer sur le marché.

Accès direct à l'aperçu des primes avec l'indicateur des taux de réserves pour chaque caisse-maladie:
<http://www.bonus.ch/zrPFBCX.aspx>

Contact:

bonus.ch SA
Patrick Ducret
Directeur
Avenue de Beaulieu 33
1004 Lausanne
Tél.: +41/21/312'55'91
E-Mail: ducret@bonus.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008668/100713655> abgerufen werden.